

Ville de Fleury-les-Aubrais



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 30 MAI 2022

Délibération n°2022_034

2) Élection d'un nouvel adjoint à la Maire suite à une démission

L'an deux mille vingt deux, le trente mai, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **23 mai 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Karine PERCHERON (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à Mme Nasera BRIK), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à Mme Isabelle MULLER)

Mme Valérie PEREIRA remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 29

Votants : 35

Ville de Fleury-les-Aubrais

CONSEIL MUNICIPAL

2) Élection d'un nouvel adjoint à la Maire suite à une démission

Mme CANETTE, Maire, expose

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. Sébastien VARAGNE de son poste de 11ème adjoint, par courrier du 22 avril 2022. Cette démission a été acceptée par Madame la Préfète, par courrier en date du 13 mai 2022, reçu en mairie le 18 mai 2022.

Conformément à l'article L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de son remplaçant dans un délai de quinzaine.

Après avoir déterminé les conditions d'élection d'un nouvel adjoint par délibération n°2022/033 du 30 mai 2022, Madame la Maire propose de procéder à l'élection du 11ème adjoint.

Il est rappelé que l'élection d'un adjoint intervient par scrutin secret à la majorité absolue.

Mme Valérie PEREIRA a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs :

- M. Alain LEFAUCHEUX
- M. Rémi SILLY

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2,

Vu la délibération n°2 du 4 juillet 2020 portant création de 11 postes d'adjoint.e.s à la maire,

Vu la délibération n°3 du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoint.e.s à la maire,

Vu la délibération n°2022/033 du 30 mai 2022 portant maintien de 11 postes d'adjoint.e.s à la maire,

Le Conseil municipal :

- procède, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, à la désignation du 11ème adjoint à la maire au scrutin secret à la majorité absolue.

M. Benjamin DELAPORTE est candidat.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

a- Nombre de conseillers présents	29
b- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	8
c- Nombre de votants (bulletins déposés)	27
d- Nombre de bulletins blancs et nuls	0
e- Nombre de suffrages exprimés (c-d)	27
f- Majorité absolue	14

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 045-214501470-20220530-2022_034-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELAPORTE Benjamin	27	vingt-sept

- M. Benjamin DELAPORTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 11ème Adjoint, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

27 votants

8 ne prennent pas part au vote : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE, M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le **31 MAI 2022**

Publié/notifié le : **02 JUIN 2022**



Fleury-les-Aubrais, le 31 mai 2022

Pour la Maire,

la Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

